



Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire relatif à la modification des statuts

Après cinq ans fonctionnement, il nous a semblé pertinent d'analyser nos textes fondateurs, les Statuts. pour préciser certains articles et corriger certaines lacunes, tout en restant le plus simple possible, Cette actualisation pouvait s'opérer de deux manières, soit en créant une texte complémentaire -un Règlement Intérieur- ne nécessitant pas la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, soit en modifiant les statuts originels eux-mêmes.

Nous avons d'abord envisagé la première solution mais il est rapidement apparu qu'il suffirait de modifications rédactionnelles mineures pour répondre aux questions que le fonctionnement courant avait pu susciter. De plus, la Direction Départementale des Finances Publiques saisie de notre demande de reconnaissance d'intérêt général , nous a recommandé de précise, à l'article 17, les modalités de dévolution de l'actif net en cas de dissolution de l'Association.

Nous avons donc choisi de profiter de cette modification pour intégrer également les précisions qui aurait fait l'objet du projet de règlement intérieur initialement envisagé.

Vous trouverez en pièce jointe le texte initial des statuts de 2014 avec les modifications apportées en rouge.

- article 5: simplification rédactionnelle
- article 7: fixation des montants de cotisations, suppression du droit d'entrée
- article 10: ajout de possibilités de ressources (par appels à générosité publique)
- article 11: meilleure définition du quorum de l'assemblée générale
- article 13: modalités supplémentaires de tenue du Conseil d'administration
- article 17: modalités de dissolution